



Conditions générales de vente de bois dans le cadre des mises via Internet

- Vente :** Le bois est vendu façonné, à port de camion.
La vente est consentie séparément pour chaque lot, en bloc, sans garantie de qualité et de vices apparents.
L'adjudicataire est informé dès qu'un lot lui a été attribué.
- Annonce des offres :** Les offres se font en Francs suisses.
- Dépôt des offres :** Le dépôt d'une offre implique de la part de l'acheteur l'acceptation de l'ensemble des conditions de vente.
- Attribution :** La vente est consentie au plus offrant, le vendeur se réserve le droit de ne pas traiter en cas d'offre jugée insuffisante. En cas d'égalité, les lots sont attribués par tirage au sort. Les attributions se font le lundi matin par le service responsable de La Forestière. Les risques et profits sont transférés à l'acheteur dès l'attribution du lot.
- Visite :** Les bois sont visibles dès leur parution sur le site www.laforestiere.ch / vente de bois.
- Facturation :** Une facture est établie par La Forestière au prix convenu, TVA 7,6% et contribution de certification en sus.
- Prix :** Les prix s'entendent net, départ forêt, hors taxes.
- Paiement :** Le paiement intervient avant l'enlèvement des bois, à 30 jours nets après facturation. Un permis d'enlèvement des bois est remis à l'acheteur.
- Enlèvement des bois :** L'enlèvement des bois intervient après qu'un permis d'enlever ait été transmis à l'acquéreur. Pour des raisons de sécurité, l'enlèvement se fera après avoir informé La Forestière. Le transporteur devra être en possession du permis d'enlever délivré par La Forestière.
- Arbitrage et for juridique :** Pour le surplus, les « Usages suisses du commerce des bois ronds » restent applicables. Le for est le lieu du siège de La Forestière. L'acheteur déclare renoncer expressément au for de son domicile.

Echandens, le 14 septembre 2010